

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
34, place de la République
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 7 novembre 2017

Le comité syndical dument convoqué le 2 octobre 2017, s'est réuni le 7 novembre 2017 à 19h00, à la salle de justice de Paix sous la présidence de M Gérard DESMAREST.

Membres en exercice : 21

Membres présents : 16

Absents excusés:

Absents : Sébastien DESMARQUET, Loïc LEROY, Simon LENOIR, Christelle KLAES, Christian DELVA

Pouvoirs : aucun

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Fabrice DUEZ

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu du comité du 13 juin 2017.

Le Président demande à l'assemblée, si des modifications doivent être apportées au compte rendu. En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 13 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du règlement de service.

Collecte des eaux usées. Le Président propose à l'assemblée de modifier le règlement de service en ce sens :

Les usagers doivent se renseigner auprès des services de la mairie de Poix de Picardie pour ce qui concerne l'assainissement et la collecte des eaux usées.

Contestation des factures. Les réclamations émises après la date d'échéance ne seront pas prises en compte.

Abonnement : actuellement l'abonnement est dû pour le semestre lorsque l'abonné est présent le jour du relevé. Le président propose de compléter le règlement comme suit :
L'abonnement est dû par l'abonné présent le 1^{er} de chaque semestre.

Article 13 : en cas de non-respect de l'échelonnement des créances et après relances du Trésor Public et du syndicat d'eau restées infructueuses, l'eau pourra être coupée ou réduite. Il sera considéré que l'abonné est indélicat et qu'il y a lieu de prendre des sanctions. En cas de réduction de débit ou de fermeture, une pénalité d'un montant de location semestrielle de compteur sera appliquée et devra être réglée avant la remise en service.

Lors des relevés de compteurs certains abonnés absents ne rendent jamais le relevé et la personne chargée des relevés ne peut alors vérifier la présence de fuite.

Le Président propose de modifier le règlement comme suit :

En cas d'impossibilité pour le releveur d'effectuer un relevé visuel du compteur plusieurs fois de suite, un rendez-vous sera pris avec l'abonné afin de pouvoir faire un relevé du compteur. Dans ce cas une facturation d'une demi-location semestrielle sera faite.

Après délibération, les propositions sont acceptées à l'unanimité.

3. Indemnité de conseil au comptable du trésor.

Le Président propose à l'assemblée d'accorder à titre personnel à Monsieur Laurent LATOUR comptable du trésor, une indemnité de conseil pour la prestation d'assistance et de conseil auprès du syndicat d'eau.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Création d'un poste d'agent de maîtrise.

Le Président propose à l'assemblée de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} décembre 2017. Parallèlement il conviendra de déclarer vacant le poste d'agent de maîtrise auprès du centre de gestion.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Renouvellement du contrat de travail du secrétaire.

Le contrat se terminant le 31 décembre 2017, il convient de renouveler le contrat de travail et d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires à 24 heures.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Prime exceptionnelle.

Le Président propose d'accorder au personnel une prime exceptionnelle d'un demi-mois de salaire mensuel de base.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Réhabilitation des réservoirs de Lignièrès Châtelain et Poix bourg.

Monsieur GUICHOUX (G2C) présente les scénarios de réhabilitation des réservoirs.

Lignièrès Châtelain.

Des travaux de rénovation sont nécessaires, le coût des travaux s'élève à 155000,00 €.

Poix bourg.

Réservoir de 500 m3. Les équipements hydrauliques sont très dégradés, la couverture est endommagée, le système de vidange est à revoir, l'étanchéité du réservoir est à refaire. Le montant des travaux s'élève à 179800,00 €.

Réservoir de 150 m3. La trappe d'accès est non sécurisée, la structure est fissurée, les équipements hydrauliques doivent être remplacés.

2 solutions sont proposées :

1. Réfection des murs de soutènement et de la chambre des vannes pour un coût de 89000,00 €
2. Reconstruction du local pour un coût prévisionnel de 93000,00 €.

Le Président propose à l'assemblée de rénover les réservoirs et de se prononcer sur les solutions proposées pour le réservoir de 150 m3 de Poix.

Après délibération, les rénovations des réservoirs sont approuvées et la solution 1 est retenue pour le réservoir de 150 m3 de Poix. Le coût global prévisionnel s'élève à 423800,00 € HT.

8. Financement des travaux.

Le financement sera assuré par une DETR, par une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Une rencontre avec un représentant de l'agence de l'eau est prévue le 9 novembre en vue d'intégrer ces travaux dans le PPC, ce qui permettrait d'obtenir des subventions plus importantes.

L'agence de l'eau sera contactée pour le financement de la rénovation du réservoir de Lignièrès Châtelain.

Un emprunt sera aussi sollicité auprès de la Caisse des dépôts.

9. Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Le Président informe l'assemblée que l'AMEVA a fait une proposition pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour les interconnexions de Bergicourt et Eplèsier, l'abandon des forages de Thieulloy la

Ville, Lignières Châtelain et Hescamps.

La proposition s'élève à 11842.50 € HT.

La proposition pour la maîtrise d'œuvre de G2C, s'élève à 24810,00 € HT.

Après délibération, les propositions sont acceptées à l'unanimité.

10. Tarification du prix de vente HT de l'eau 2018.

Après une présentation succincte du budget prévisionnel 2018, le Président propose les tarifs suivants :

Bergicourt	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Caulieres	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Elencourt	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Eplossier	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Equennes/Eramécourt	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Famechon	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Guizancourt	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Hescamps	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
La Chapelle ss Poix	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Lignieres Châtelain	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Meigneux	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Méréaucourt	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Thieulloy la ville	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Poix de Picardie	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Sainte-Segrée	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €
Saulchoy sous Poix	abonnement annuel	61.00 €/an,	prix de vente du m3	0.84 €

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

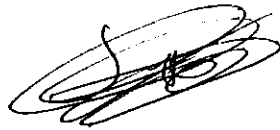
Prix de vente de l'eau à la commune de Blangy sous Poix et au syndicat de Grandvilliers.

Concernant le prix de vente à Blangy sous Poix et au syndicat de Grandvilliers, le Président propose de vendre le m3 d'eau 0.86 €.

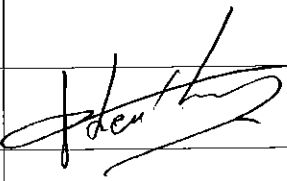

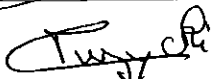
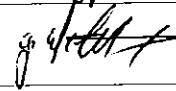
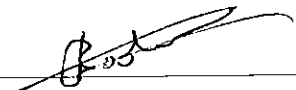
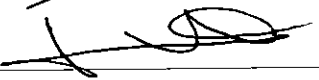
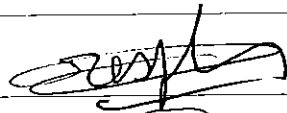
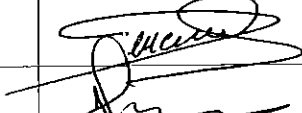
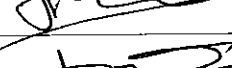
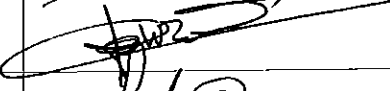
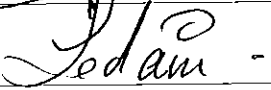
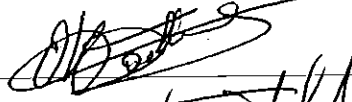
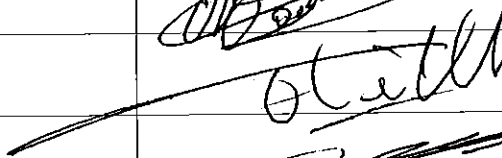
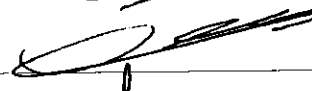
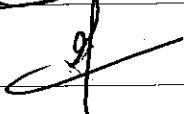
Après délibération l'assemblée retient le tarif de 0.90 €/m3 et une location annuelle de 150.00 € pour l'entretien et l'amortissement du compteur desservant la commune de Blangy sous Poix..

Clôture de la séance à 21 heures.

Le Secrétaire
Fabrice DUEZ



Feuille1

Comité syndical SIAEP des vallées des Evoissons et la Poix.		Date: 7 novembre 2017
		Date convocation: 2 octobre 2017
Commune	Titulaire	Signature
Bergicourt	LENOIR Simon	
Caulieres	LEULLIER Jacques	
Elencourt	KLAES Christelle	
Eplèsier	DELVA Christian	
Equennes Eramécourt	DUEZ Fabrice	
Famechon	PUZYCKI Sylvia	
Guizancourt	GATELET Abel	
Hescamps	BODERAU Etienne	
Hescamps	D'HALESCOURT Christophe	
La Chapelle sous Poix	DESMARQUET Sebastien	
Lignières Chatelain	DESPLAINS Yannick	
Meigneux	DENEUX Gérard	
Méréaucourt	BLAREL Marc	
Poix de Picardie	AUZOU Emmanuel	
Poix de Picardie	LEDAIN Rose-Marie	
Poix de Picardie	D'HAILLECOURT Bernard	
Poix de Picardie	TRABOUILLET Romuald	
Poix de Picardie	DELAIRE Rose-France	
Saint Segrée	DESMAREST Gérard	
Saulchoy sous Poix	LEROY Loïc	
Thieulloy la Ville	MORAIN Bernard	